

---

**Compte rendu du Conseil Municipal du 01 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 01 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LECLERCQ, Maire.

**Membres du Conseil :** LECLERCQ Alain, HAULTCOEUR Jean-Paul, DE VRIEZE Danielle, COUSTENOBLE Patrick, KROLL Veronique, HOURIEZ Eric, ACHTE Stephane, CENSE Olivier, DISSAUX Isabelle, FIGOUREUX Juliette, DOULIN Nicolas, GYLBERT Isabelle, HAECK Nathalie, LECLERCQ-WAYMEL Brigitte, LECLERCQ Antoine, LESCROART Stephanie, MARTEL Julien, SAHRAOUI Soraya, VERMON Eric

**Présent :** LECLERCQ Alain, HAULTCOEUR Jean-Paul, DE VRIEZE Danielle, COUSTENOBLE Patrick, KROLL Veronique, HOURIEZ Eric, LECLERCQ Antoine, CENSE Olivier, DISSAUX Isabelle, LESCROART Stephanie, GYLBERT Isabelle, MARTEL Julien, SAHRAOUI Soraya, VERMON Eric, LECLERCQ-WAYMEL Brigitte, DOULIN Nicolas, HAECK Nathalie, ACHTE Stephane, FIGOUREUX Juliette

**Absent excusé :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** VERMON Eric

**1. Approbation du compte rendu du 21 mars 2026**

- **Commentaire :** S. SAHRAOUI demande d'ajouter la mention « *conforme au code des marchés publics* » sur la délibération Délégation au Marie sur le point :

*« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »*

Nicolas DOULIN répond que le texte repris pour la délégation correspond à la copie conforme du code général.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

**2. Délibération n°2026-13 : Membre du CCAS**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif au renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS suite aux élections municipales, décide de fixer à seize le nombre de ses membres, répartis à parts égales entre membres élus et membres nommés.

Il est ainsi prévu la désignation de huit administrateurs élus au sein du Conseil municipal et de huit administrateurs nommés par le Maire.

Il y a 6 administrateurs non élus qui ont fait la demande d'être renouvelé : Marie-Noëlle PECQUEUR, Denise LEROY, Christiane GAUDEFROY, Brigitte VAN MUYLEN, Gérard FLAMAND, André PRYEN,

En candidature : Annie LUNG, ANITA WARHEM, Stephanie DEDOURS

Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal sur sa décision prises.

Le Conseil municipal procède ensuite à l'élection des huit autres membres au sein du conseil municipal. À l'issue du vote, sont proclamés élus :

- Alain LECLERCQ,
- Julien MARTEL
- Jean-Paul HAULTCOEUR
- Isabelle DISSAUX
- Isabelle GYLBERT
- Danielle DE VRIEZE
- Soraya SAHRAOUI
- Brigitte LECLERCQ
- Nathalie HAECK

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

3. **Délibération n°2026-14 : élection des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et environs.**

Monsieur le Maire rappelle que les communes sont dans l'obligation de disposer une fourrière par conséquent il faut procéder à la désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et environs.

Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés.

À l'issue du vote, sont élus :

- Délégué titulaire : Nathalie HAECK
- Délégué suppléant : Patrick COUSTENOBLE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

**4. Délibération n°2026-15 : Adhésion au syndicat intercommunal d'énergie – FEAL**

La commune adhère à la Fédération d'Électricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL), syndicat intercommunal qui assure notamment :

- La gestion du réseau public de distribution d'électricité ;
- L'enfouissement des réseaux ;
- L'éclairage public (selon compétences transférées) ;
- L'installation et la gestion des bornes IRVE ;
- Les groupements d'achat d'énergie.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner les représentants de la commune à la FEAL, soit un délégué titulaire et un suppléant. En fonction des délégations d'adjoint, Monsieur le Maire propose que le délégué titulaire soit Patrick Coustenoble.

Le résultat des votes est le suivant :

- Délégué titulaire : Patrick COUSTENOBLE
- Suppléant : Brigitte LECLERCQ

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

**5. Délibération 2026-16 : Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rôle et des missions du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), rappelle que ce dernier permet à plusieurs communes de se regrouper afin d'exercer ensemble une compétence précise, en mutualisant les moyens humains, techniques et financiers.

Le SIVU concerné a pour objet l'accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et leur accès au monde du travail. En fonction des délégations d'adjoint, Monsieur le Maire propose que le délégué titulaire soit Veronique Kroll.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

- un délégué titulaire : Veronique Kroll
- un délégué suppléant : ACHTE Stephane

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

**6. Délibération 2026-17 : Désignation des représentants de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

La commune étant adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme proposant des prestations sociales au bénéfice des agents territoriaux, il convient de désigner les représentants de la collectivité.

Le Conseil municipal procède à la désignation : d'un délégué élu et d'un délégué agent.

Après en avoir délibéré, sont désignés :

- Délégué élu : Eric HOURIEZ
- Délégué agent : Cindy PEREIRA CUNHA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

**7. Délibération 2026-18 : Election des délégués de la commune au Conseil d'Administration de l'association « Ecole et Famille »**

La commune doit être représentée au Conseil d'Administration de l'association « Ecole et Famille » de l'école privée Jeanne d'Arc lorsque le budget des classes sous contrat est inscrit à l'ordre du jour. Compte tenu de la délégation de Monsieur Coustenoble aux affaires scolaires, Monsieur le Maire propose de le désigner en qualité de représentant titulaire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : Patrick COUSTENOBLE
- Suppléant : Stephanie LESCROART

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

**8. Délibération 2026-19 : Election des délégués de la commune au Conseil d'administration du Comité « Les amis d'Aubers »**

Le « Comité des Amis d'Aubers » est une association chargée d'organiser les fêtes communales, les manifestations culturelles et les animations locales.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration est composé de 12 à 16 membres, dont une partie issue du Conseil municipal, dans la limite de la moitié de ses membres, soit 6 à 8 représentants.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration du Comité « Les Amis d'Aubers », soit huit délégués au plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- Antoine Leclercq

- Brigitte Leclercq
- Nicolas Doulin
- Olivier Cense
- Isabelle Dissaux
- Stephane Achte
- Danielle De Vrieze
- Stephanie Lescroart

sont élus administrateurs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

**9. Délibération 2026-20 : Agence iNord – Désignation des représentants**

La commune étant adhérente à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord (iNord), structure apportant une assistance technique, juridique et financière aux collectivités dans la conduite de leurs projets, il convient de désigner ses représentants.

Monsieur le Maire rappelle que cette désignation permet d'assurer le lien entre la commune et l'agence, notamment dans le cadre du suivi des projets communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- Représentant titulaire : Alain LECLERCQ
- Représentant suppléant : Eric HOURIEZ

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document afférent à cette décision.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

**10. Délibération 2026-21 : Les commissions**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation des commissions communales.

Il précise que les adjoints et les conseillers délégués y sont déjà positionnés, en fonction de leurs délégations et de leurs attributions.

Il est demandé aux conseillers municipaux de se positionner au sein des différentes commissions.

<b>1/Voirie et assainissement</b>	<b>2/information et communication</b>	<b>3/ Sécurité (biens, personnes, routières...)</b>
Alain Leclercq	Jean-Paul Haultcoeur	Alain Leclercq
Julien Martel	Veronique Kroll	Jean-Paul Haultcoeur
Nicolas Doulin	Isabelle Dissaux	Brigitte Leclercq
Eric Houriez	Antoine Leclercq	Isabelle Dissaux
Jean-Paul Haultcoeur	Danielle De Vrieze	Eric Vermon
Eric Vermon	Nicolas Doulin	Olivier Cense
	Olivier Cense	

	Nathalie Haeck	
	Isabelle Gylbert	

<b>4/finances</b>	<b>5/ Environnement et cadre de vie (espaces verts, fleurs, agriculture)</b>	<b>6/ Entretien et maintenance des bâtiments</b>
Danielle De Vrieze	Danielle De Vrieze	Patrick Coustenoble
Eric Vermon	Veronique Kroll	Julien Martel
Nicolas Doulin	Brigitte Leclercq	Olivier Cense
Patrick Coustenoble	Isabelle Dissaux	Brigitte Leclercq
Stephane Achte	Antoine Leclercq	Soraya Sahraoui
	Soraya Sahraoui	Eric Houriez
	Julien Martel	
	Stephanie Lescroart	
	Nathalie Haeck	
	Isabelle Gylbert	
	Patrick Coustenoble	

<b>7/ Ecoles</b>	<b>8/Vie associative, culturelle, sportive et sociale. Enfance et jeunesse.</b>	<b>9/Patrimoine municipal, urbanisme et marchés publics.</b>
Patrick Coustenoble	Veronique Kroll	Eric Houriez
Veronique Kroll	Isabelle Dissaux	Juliette Figoureux
Stephanie Lescroart	Juliette Figoureux	Brigitte Leclercq
Isabelle Gylbert	Danielle De Vrieze	Isabelle Dissaux
	Stephanie Lescroart	Antoine Leclercq
	Isabelle Gylbert	Soraya Sahraoui
	Jean-Paul Haultcoeur	Julien Martel
	Stephanie Achte	Danielle De Vrieze
		Jean-Paul Haultcoeur
		Stephane Achte

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

**11. Délibération 2026-22 : Indemnité élu**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les indemnités des élus n'ont pas évolué depuis 2014.

Il est proposé d'appliquer une revalorisation sur le brut de 10 % de ces indemnités pour le Maire et les adjoints et 20% pour les conseillers délégués.

Ci-dessous un tableau récapitulatif établi par Mme Danielle De Vrieze, ainsi que d'un document de la Préfecture présentant les taux applicables en fonction de la population de la commune.

ANNEXE

1

### INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500	28,1	1 155,06
De 500 à 999	44,3	1 820,96
De 1 000 à 3 499	55,7	2 289,56
De 3 500 à 9 999	58,3	2 396,44
De 10 000 à 19 999	67,6	2 778,71
De 20 000 à 49 999	90	3 699,47
De 50 000 à 99 999	110	4 521,58
100 000 et plus (y compris Marseille et Lyon)	145	5 960,26
Maires d'arrondissement (Marseille et Lyon)	72,5	2 980,13

Majoration maximale de l'indemnité des maires de communes de 100 000 habitants et plus : 40 %

### INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES ADJOINTS AU MAIRE

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	10,89	447,64
De 500 à 999	11,77	483,81
De 1 000 à 3 499	21,38	878,83
De 3 500 à 9 999	23,32	958,57
De 10 000 à 19 999	28,6	1 175,61
De 20 000 à 49 999	33	1 356,47
De 50 000 à 99 999	44	1 808,63
De 100 000 à 200 000	66	2 712,95
Plus de 200 000	72,5	2 980,13
Adjoints au maire d'arrondissement (Marseille et Lyon)	34,5	1 418,13

**INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

TYPE DE COMMUNE	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Marseille, Lyon (art. L. 2511-34 du CGCT)	34,5	1 418,13
Communes de 100 000 habitants et plus : conseillers municipaux (art. L. 2123-24-1-I du CGCT)	6	246,63
Communes de moins de 100 000 habitants : conseillers municipaux (art. L. 2123-24-1-II du CGCT)	6 (dans l'enveloppe maire + adjoints)	246,63
Ensemble des communes : conseillers municipaux délégués (art. L. 2123-24-1-III du CGCT)	indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maire + adjoints	

communication ETAT	base brute	valeur ind maxi	Indemnités mois	Enveloppe communale annuelle	Réel 2025	Proposition 2026 Evol en %
				<b>80 204,47 €</b>	<b>54 776,79 €</b>	<b>10%</b>
MAIRE	4110,52	55,70%	2 289,56 €	<b>27 474,72 €</b>	<b>15 414,45 €</b>	<b>10%</b>
ADJOINTS 5	4110,52	21,38%	878,83 €	<b>52 729,75 €</b>	<b>32 801,95 €</b>	<b>10%</b>
DELEGUES 2	4110,52	intégrés dans l'enveloppe communale			<b>6 560,39 €</b>	<b>10%</b>

**Mars 2014 à Mars 2026**

MAIRE	base brute	valeur ind	Indemnités
AUBERS	4110,52	31,25%	1 284,54 €
<b>maxi AUTORISE</b>	4110,52	<b>55,70%</b>	2 289,56 €

**revalorisation Avril 2026**

base brute	valeur ind proposée	Indemnités recalculées	Evol	impact mensuel 2026	impact 9 mois 2026
4110,52	<b>34,38%</b>	1 412,99 €	<b>10%</b>	<b>128,45 €</b>	<b>+1 156,08 €</b>
Evol VI		<b>+3,13%</b>			

**2014 a 2026**

ADJOINTS	base brute	valeur ind	Indemnités
AUBERS	4110,52	13,30%	546,70 €
<b>maxi AUTORISE</b>	4110,52	<b>21,38%</b>	878,83 €

**revalorisation Avril 2026**

base brute	valeur ind proposée	Indemnités recalculées	Evol	impact mensuel 2026	impact 9 mois 2026 par adjoint
4110,52	<b>14,63%</b>	601,37 €	<b>10%</b>	<b>54,67 €</b>	<b>+492,03 €</b>
Evol VI		<b>+1,33%</b>			<b>+2 460,15 €</b>
<b>impact 5 adjoints 2026</b>					

**2014 a 2026**

DELEGUES	base brute	valeur ind	Indemnités
AUBERS	4110,52	6,65%	273,35 €
<b>maxi AUTORISE</b>	4110,52	intégrés dans l'enveloppe comm	

**revalorisation Avril 2026**

base brute	valeur ind proposée	Indemnités recalculées	Evol	impact mensuel 2026	impact 9 mois 2026 par adjoint
4110,52	<b>7,98%</b>	328,02 €	<b>20%</b>	<b>54,67 €</b>	<b>+492,03 €</b>
Evol VI		<b>+1,33%</b>			<b>+984,06 €</b>
<b>impact 2 délégués 2026</b>					

4 600,29 €

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'indemnité de fonction, en pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique,

Maire	34,38 %	} à compter de la date de son élection
Adjoints	14,63 %	
Conseillers Municipaux Délégués	7,98 %	

à compter la date à laquelle les arrêtés de délégation

Madame Stéphanie Lescroart propose une augmentation plus importante des taux. Monsieur le Maire rappelle que les indemnités versées aux élus ont un impact direct sur le budget communal, toute diminution représentant une économie pour la collectivité. M. Le Maire estime le montant sur 2 mandats soit 12 ans à 305 000 €, montant qui reste dans le budget au profit de la commune.

Madame Lescroart suggère de communiquer ces économies réalisées sur cette période de 12 ans.

Madame Soraya Sahraoui, après comparaison avec des collectivités du Douaisis, se déclare favorable à une augmentation des taux. En revanche, Madame Sahraoui propose que le reliquat de l'enveloppe indemnitaire soit réparti entre les autres conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve la proposition de Monsieur Le Maire.**  
**Pour : 18      Contre : 1**

Question Divers :

- **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Proposition de représentants**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) au sein de la Métropole Européenne de Lille, conformément à l'article 1650 A du Code général des impôts.

Il est précisé que chaque commune doit proposer un commissaire titulaire et un commissaire suppléant, avant le 16 avril 2026, afin d'établir une liste transmise à la Direction départementale des finances publiques.

Les personnes proposées doivent remplir certaines conditions, notamment être inscrites aux rôles des impositions directes locales, être majeures, jouir de leurs droits civils et présenter une connaissance de la fiscalité locale. Ces personnes feront l'objet d'un tirage au sort.

Il s'agit de Alain LECLERCQ et Stephane ACHTE

Cette proposition ne nécessite pas de délibération du Conseil municipal.

- **Délégations aux adjoints par arrêté municipal**

Monsieur le Maire fait un point sur les différentes délégations aux adjoints.

- **Conseillers délégués**

Monsieur le Maire annonce qu'il y aura 2 conseillers délégués il s'agit de

- **Julien Martel ayant pour délégation :**

- A l'entretien et à la maintenance des bâtiments communaux
- L'organisation et à la mise en place de mobilier urbain et des décorations de Noël
- A la gestion et au suivi des économies d'énergie (électricité, fluides, etc.)

- **Isabelle Dissaux ayant pour délégation :**

- A l'action sociale et solidaire (l'organisation des événements en lien avec le domaine social, notamment le dispositif « Bus bleu », la Semaine bleue)
- Aux relations avec associations à caractère social
- A l'organisation des cérémonies
- Mutuelle collective

Levée de séance : 21h

Secrétaire de Séance

Le Maire